



Formalités

L'assistance aux formalités de cessation d'activité

Fiche C4 / Mars 2018



Document CMA.31 | Création WG Communication | @folioli.com

Contacts

Centre de Formalités des Entreprises CFE

- Toulouse

05 61 10 47 47

cfe@cm-toulouse.fr

- Antenne de Saint-Gaudens

05 61 89 17 57

stgaudens@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Objectif

Nous vous informons et conseillons dans les formalités de cessation d'activité de l'entreprise au Répertoire des Métiers et si besoin au Registre du commerce et des sociétés.

Bénéficiaire

Chef d'entreprise qui cesse son activité.

Description de la prestation

- Un conseiller vous informe sur les pièces à fournir pour effectuer les formalités de cessation d'activité.
- Il vous assiste dans la rédaction des documents nécessaires à la cessation d'activité.
- Il réalise les formalités administratives pour procéder à la radiation au Répertoire des métiers (et au Registre du commerce et des sociétés si nécessaire).
- Il vous délivre les extraits de radiation D2 justifiant de la cessation d'activité.
- Il transmet votre dossier de radiation aux organismes partenaires de l'entreprise : centre des impôts, caisses sociales, INSEE, URSSAF, les greffes, APCMA.

Modalités pratiques

- Toulouse : sans RDV.
- Saint-Gaudens : sur rendez-vous.

Coût de la prestation

Tarifs suivant formalités (tarifs fixés par la loi de finances). Consultez les tarifs sur www.cm-toulouse.fr.

Ces prestations peuvent vous intéresser

- C1 - L'information et l'orientation du cédant
- C2 - Le diagnostic de l'entreprise à céder
- C3 - La vente de l'entreprise